



FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	Projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique
Ministère initiateur :	MENJE
Auteur(s) :	Marielle BRUCK
Téléphone :	247-75253
Courriel :	marie.bruck@men.lu
Objectif(s) du projet :	Le texte détermine les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire classique valables à partir de la rentrée scolaire 2019/2020.
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s)	/
Date :	30.04.2019



Mieux légiférer

1

Partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,...) consultée(s) : Oui Non

Si oui, laquelle / lesquelles :

Remarques / Observations :

2

Destinataires du projet :

- Entreprises / Professions libérales :

Oui Non

- Citoyens :

Oui Non

- Administrations :

Oui Non

3

Le principe « Think small first » est-il respecté ?
(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la
taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

Oui Non N.a. ¹

Remarques / Observations :

¹ N.a. : non applicable.

4

Le projet est-il lisible et compréhensible pour le destinataire ?

Oui Non

Existe-t-il un texte coordonné ou un guide pratique, mis à jour et
publié d'une façon régulière ?

Oui Non

Remarques / Observations :

5

Le projet a-t-il saisi l'opportunité pour supprimer ou simplifier des
régimes d'autorisation et de déclaration existants, ou pour améliorer
la qualité des procédures ?

Oui Non

Remarques / Observations :



6

Le projet contient-il une charge administrative² pour le(s) destinataire(s) ? (un coût imposé pour satisfaire à une obligation d'information émanant du projet ?)

Oui Non

Si oui, quel est le coût administratif³ approximatif total ?
(nombre de destinataires x
coût administratif par destinataire)

² Il s'agit d'obligations et de formalités administratives imposées aux entreprises et aux citoyens, liées à l'exécution, l'application ou la mise en œuvre d'une loi, d'un règlement grand-ducal, d'une application administrative, d'un règlement ministériel, d'une circulaire, d'une directive, d'un règlement UE ou d'un accord international prévoyant un droit, une interdiction ou une obligation.

³ Coût auquel un destinataire est confronté lorsqu'il répond à une obligation d'information inscrite dans une loi ou un texte d'application de celle-ci (exemple : taxe, coût de salaire, perte de temps ou de congé, coût de déplacement physique, achat de matériel, etc.).

7

a) Le projet prend-il recours à un échange de données inter-administratif (national ou international) plutôt que de demander l'information au destinataire ?

Oui Non N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

b) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel⁴ ?

Oui Non N.a.

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?

⁴ Loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (www.cnpd.lu)

8

Le projet prévoit-il :

- une autorisation tacite en cas de non réponse de l'administration ? Oui Non N.a.
- des délais de réponse à respecter par l'administration ? Oui Non N.a.
- le principe que l'administration ne pourra demander des informations supplémentaires qu'une seule fois ? Oui Non N.a.

9

Y a-t-il une possibilité de regroupement de formalités et/ou de procédures (p.ex. prévues le cas échéant par un autre texte) ?

Oui Non N.a.

Si oui, laquelle :

10

En cas de transposition de directives communautaires, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?

Oui Non N.a.



Sinon, pourquoi ?

11

Le projet contribue-t-il en général à une :

a) simplification administrative, et/ou à une

Oui

Non

b) amélioration de la qualité réglementaire ?

Oui

Non

Remarques / Observations :

12

Des heures d'ouverture de guichet, favorables et adaptées aux besoins du/des destinataire(s), seront-elles introduites ?

Oui

Non

N.a.

13

Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'Etat (e-Government ou application back-office)

Oui

Non

Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?

14

Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ?

Oui

Non

N.a.

Si oui, lequel ?

Remarques / Observations :



Egalité des chances

15

Le projet est-il :

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non
- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez
de quelle manière :

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez pourquoi :

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez
de quelle manière :

16

Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ? Oui Non N.a.

Si oui, expliquez
de quelle manière :

Directive « services »

17

Le projet introduit-il une exigence relative à la liberté d'établissement soumise à évaluation⁵ ? Oui Non N.a.

Si oui, veuillez annexer le formulaire A, disponible au site Internet du
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html

⁵ Article 15 paragraphe 2 de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)

18

Le projet introduit-il une exigence relative à la libre prestation de services transfrontaliers⁶ ? Oui Non N.a.

Si oui, veuillez annexer le formulaire B, disponible au site Internet du
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur :

www.eco.public.lu/attributions/dg2/d_consommation/d_march_int_rieur/Services/index.html

⁶ Article 16, paragraphe 1, troisième alinéa et paragraphe 3, première phrase de la directive « services » (cf. Note explicative, p.10-11)

Enseignement secondaire classique Grille horaire 2019 - 2020

Classes inférieures

Classe de 7e	
7C	1
Classes de 6e	
6CL - 6CZH - 6C	2
Classe de 5e	
5CL - 5CZH - 5C	3

Classes supérieures

Classe polyvalente	
4CL - 4CZH - 4C	4
Cycle de spécialisation	
3CLA - 3CLB - 3CLC - 3CLD	5
3CLE - 3CLF - 3CLG	6
3CA - 3CB - 3CC - 3CD	7
3CE - 3CF - 3CG	8
2CLA - 2CLAL	9
2CLB - 2CLC - 2CLD	10
2CLE - 2CLF - 2CLG	11
2CA - 2CB - 2CC - 2CD	13
2CE - 2CF - 2CG	14
1CLA - 1CLAL	16
1CLB - 1CLC	17
1CLD	18
1CLE - 1CLF	19
1CLG	20
1CA	21
1CB - 1CC	22
1CD	23
1CE - 1CF	24
1CG	25
3CLI - 2CLI - 1CLI	26
3CI - 2CI - 1CI	27

Classes internationales

4I-FR - 3I-FR	28
2BI-FR - 1BI-FR	29

7I-EN - 6I-EN - 5I-EN	31
4I-EN - 3I-EN	32
2BI-EN - 1BI-EN	33

Classes internationales anglophones

7IEC - 6IEC - 5IEC	34
4IEC - 3IEC	35
2IEC - 1IEC	36

Lycée Ermesinde

7C-LEM - 6C-LEM - 5C-LEM - 4C-LEM	37
3CLB-LEM - 3CLC-LEM - 3CLD-LEM - 3CLG-LEM	38
3CB-LEM - 3CC-LEM - 3CD-LEM - 3CG-LEM	39
2CLB-LEM - 2CLC-LEM - 2CLD-LEM - 2CLG-LEM	40
2CB-LEM - 2CC-LEM - 2CD-LEM - 2CG-LEM	41

École nationale pour adultes

5C-E2C - 4C-E2C	42
3CG-E2C - 2CG-E2C - 1CG-E2C	43
DAES-E2C	44

École internationale Differdange et Esch/Alzette

S1FR-EIDE - S2FR-EIDE - S3FR-EIDE	45
S1DE-EIDE - S2DE-EIDE - S3DE-EIDE	46
S1EN-EIDE - S2EN-EIDE - S3EN-EIDE	47
S4FR-EIDE - S4EN-EIDE	48

Enseignement secondaire européen

S1-FR - S2-FR - S3-FR	49
S1-DE - S2-DE	50
S1-EN - S2-EN - S3-EN	51

Note explicative :

Chaque année d'étude est subdivisée en 3 colonnes.

- Colonne df. : Les disciplines fondamentales sont signalées par une coche.

- Colonne leç. : Le nombre de leçons hebdomadaires.

- Colonne coeff. : Le coefficient applicable à la discipline.

La deuxième ligne de l'en-tête du tableau indique le nombre de disciplines à prendre en compte pour la promotion.